

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le jeudi 12 décembre 2024 à 18 h.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2024
2. Adoption du Règlement numéro 2024-1202 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2025*
3. Adoption conditions salariales 2025 – Cadres et personnel non conventionné
4. Autorisation d'appel d'offres – Déplacement et rénovation d'un bâtiment unifamilial
5. Demande de dérogation mineure – 5309, avenue Royale
6. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale concernant la fourniture d'un service de collecte de matières résiduelles
7. Autorisation de signatures – Entente location de local – École secondaire de la Seigneurie
8. Période de questions
 - 8.1 Membres du Conseil
 - 8.2 Public
9. Levée de l'assemblée

DONNÉ À BOISCHATTEL, CE 9^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint